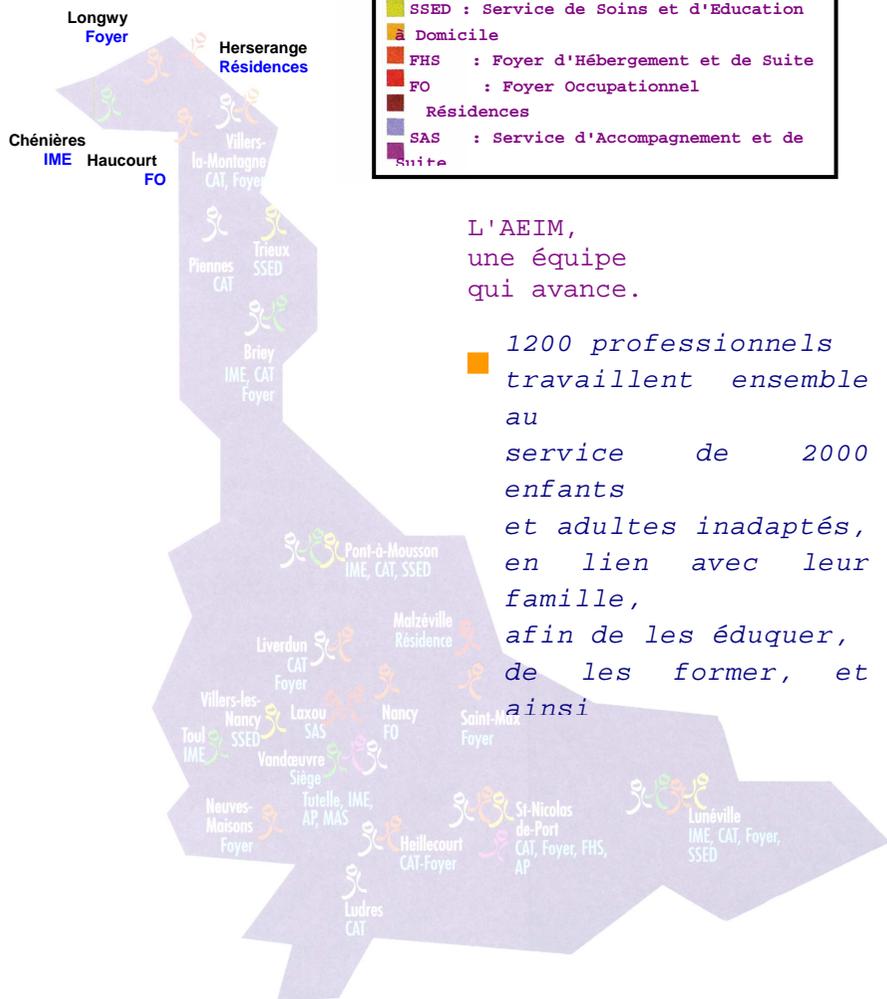


Après avoir créé son premier établissement le "Clair Matin" de Vandoeuvre, **en 1958**, elle s'efforce depuis de répondre aux besoins et c'est ainsi qu'à ce jour elle gère **37 établissements et services** répartis sur

	CAT : Centre d'Aide par le Travail
	IME : Institut Médico Educatif
	SSED : Service de Soins et d'Education
	Domicile
	FHS : Foyer d'Hébergement et de Suite
	FO : Foyer Occupationnel
	Résidences
	SAS : Service d'Accompagnement et de Suite



L'AEIM,
une équipe
qui avance.

■ 1200 professionnels
travaillent ensemble
au
service de 2000
enfants
et adultes inadaptés,
en lien avec leur
famille,
afin de les éduquer,
de les former, et
ainsi

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF « LES ORCHIDEES »

10, rue Albert 1^{er} - 54154 BRIEY Cedex
Tél. 03.82.46.31.60 - Fax 03.82.20.97.40

Livret d'accueil



Etablissement géré par l'A.E.I.M.
Siège social : 8, rue du Bois de la Champelle - 54506 VANDŒUVRE CEDEX
Tél. 03.83.44.30.65 Fax 03.83.44.30.54
Site internet aeim54.org

Votre enfant (ou vous-même) est accueilli au sein de l'Institut Médico Educatif « les Orchidées ». Nous vous souhaitons la bienvenue et vous remercions de votre confiance.

Tous les membres de l'équipe professionnelle s'efforceront de rendre la prise en charge la plus agréable possible.

Dans cette perspective, nous avons le plaisir de vous remettre ce livret d'accueil. Celui-ci a été conçu pour répondre au mieux à vos questions et à vos préoccupations.

Il vous permettra de faire connaissance avec l'IME et de trouver tous les renseignements utiles. Sachez toutefois que nous restons à votre disposition pour compléter, si besoin, ces renseignements.



Cet établissement est
géré par
l'A.E.I.M.

(Adultes, Enfants Inadaptés
Mentaux)

Association départementale des
Parents et Amis des Personnes
Handicapées Mentales de Meurthe &
Moselle qui fut créée en 1957, à
l'initiative de quelques parents
concernés par le handicap de leur
enfant.

Ce livret a été réalisé dans le respect de la réglementation afin de garantir l'exercice effectif des droits de la personne (Art/ L 311-4 du code de l'action sociale et des familles).

Le directeur

Reconnue d'Utilité Publique en 1963, elle fut affiliée à l'UNAPEI depuis sa création.

□ Ses valeurs :

- ⇒ Agir afin de permettre aux personnes handicapées mentales de tous âges, de vivre dans la Dignité.
- ⇒ Obtenir pour elles les compensations adaptées à leur niveau qui favoriseront leur épanouissement personnel ainsi que leur insertion sociale.

□ Ses missions :

- ⇒ Aider les familles, rompre leur isolement et susciter entre elles l'esprit de solidarité.
- ⇒ Promouvoir et gérer des établissements et services adaptés aux besoins.

□ Ses atouts :

- ⇒ Le nombre de ses adhérents.
- ⇒ Son Conseil d'Administration composé exclusivement de bénévoles concernés par le handicap mental.
- ⇒ Le nombre de ses bénévoles présents sur le terrain.

L'Administrateur Délégué par le Conseil d'Administration auprès de l'établissement est :

M. Gilbert DETHIER

Tél. : 03.82.22.44.71

Si vous partagez nos valeurs et souhaitez défendre les intérêts des personnes handicapées mentales, adhérez à l'AEIM.

TRANSMISSION DE L'INFORMATION

* Les données médicales sont transmises au médecin de l'établissement et sont protégées par le secret médical.

* Les autres données sont protégées par l'obligation de discrétion à laquelle est tenu l'ensemble des personnels.

Les données concernant la personne peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978.

La personne prise en charge peut s'opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de données nominatives la concernant dans les conditions fixées par la même loi du 6 janvier 1978.

Conseil de la vie sociale

Réuni trois fois dans l'année, il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'établissement : règlement intérieur, investissements, activités, travaux, transferts, calendrier des congés...

Il se compose de :

- 2 parents élus représentants les parents,
- 3 élèves élus,
- 2 membres de l'organisme gestionnaire,
- 2 membres élus du personnel,
- du directeur

QUELQUES CHIFFRES

Historique : L'établissement a ouvert ses portes en 1969 pour répondre aux besoins du Bassin de BRIEY - JOEUF - JARNY.

Situation géographique : Etablissement situé au cœur de la sous-préfecture.

Agrément : Annexe XXIV et XXIVter.

Capacité : l'IME est habilité à accueillir :

- 65 élèves déficients intellectuels de 3 à 20 ans (annexe XXIV) répartis en deux sections.

* Section d'éducation et d'enseignement spécialisé

* Section d'initiation et de première formation professionnelle

- 6 enfants polyhandicapés (annexe XXIVter).

Financement : Sécurité Sociale (prix de journée).

Les missions : Définies par la loi d'orientation du 30 juin 75, la loi de février 2002 et par les annexes XXIV et XXIVter, elles ont pour objectif de développer au maximum les potentialités de la personne handicapée mentale, afin qu'elle augmente son autonomie, diminue sa dépendance et tende vers une intégration sociale optimale.

Les conditions d'admission : Les admissions se font sur décision CDES. L'établissement accueille des enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés de la conduite, du comportement, de la communication, de la relation et/ou de la motricité.

Financement

Sur la base d'une convention avec les caisses d'Assurance Maladie, les dépenses de fonctionnement sont couvertes par un prix de journée.

Organigramme

DIRECTEUR : M Jean BICHE

SECRETARIAT : 1 secrétaire

PSYCHIATRE : Dr Marie-Brigitte MORROT

PSYCHOLOGUE : Mme Marie-Laure KOVAC

EQUIPE EDUCATIVE Renée REYTER Chef de service éducatif
15,4 postes éducatifs

EQUIPE PARAMEDICALE 1 orthophoniste
1 psychomotricienne
1 aide soignante (Annexe XXIVter)
1 infirmière 50 %

SERVICES GENERAUX : 1 ouvrier d'entretien
4 postes agents de service (ménage,
repas et convois)

ASSISTANTE SOCIALE DE L'AEIM : Mme POGGIOLI (Tél. : 03.82.26.05.03)

Fonctionnement

Horaires d'ouverture : (210 jours/an) : les lundi, mardi et jeudi de 8 h 45 à 16 h 45

Le mercredi de 8 h 45 à 13 h 00

Le vendredi de 8 h 45 à 15 h 45

Transport des usagers : Le transport des élèves est assuré par un service de ramassage couvrant les secteurs de Audun-le-Roman, Jœuf, Jarny, Piennes, Bouligny et Moyeuve.

Restauration : Les repas sont livrés en liaison chaude.

Assurances

Etablissement

Dans le cadre des lois et règlements en vigueur, qui lui sont applicables en raison de son statut, l'établissement a souscrit les assurances suivantes :

- Assurance de responsabilité civile souscrite auprès de GENERALI France
- Assurance automobile des véhicules d'entreprise souscrite auprès de COVEA FLEET.

Personne accueillie

Les assurances de l'IME ne couvrent pas certains risques dont les personnes accueillies pourraient être les victimes du fait d'elles-mêmes ou d'autres personnes prises en charge. Il est donc demandé à chaque personne de souscrire UNE ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE INDIVIDUELLE.